ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 18 MARS 2013

Une assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est tenue le 18 mars 2013, au point de service de L'Île-Bizard, 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Sont présents à cette assemblée, monsieur François Robert, conseiller d'arrondissement et président du comité, messieurs Marcel Boileau, Philippe Bouchard, Guy Perron, Jean-Guy Charbonneau, Eric Wessely et Jacques Legault, membres du comité.

Monsieur Glenn Ikin est également présent comme observateur.

Sont également présents, messieurs Stéphane Bernaquez, chef de division aménagement urbain et sécurité publique et Pierre Proulx, inspecteur en bâtiment et secrétaire du comité.

L'assemblée est ouverte à 19h32.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Guy Perron,
appuyé par Jean-Guy Charbonneau

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants au varia:
-5.1 «OPAM 2013 – Propositions»
et que l'item « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 18 FÉVRIER 2013

Procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 février 2013

Il est proposé par Marcel Boileau,
appuyé par Philippe Bouchard

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 18 février 2013 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) P.I.I.A. (secteur de L'Île-Bizard)

3.1 729, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Eric Wessely,
appuyé par Jacques Legault

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 729, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000680459 :

- Toiture : BP – Brun classique
- Brique : Arriscraft TVB – Beige Moka
- Aluminium : Gentek – Café
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Amande
- Rampe : Blanc
- Persienne : Brun foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 731, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Eric Wessely,
appuyé par Jacques Legault

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 731, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000680460 :

- Toiture : BP – Brun classique
- Brique : Arriscraft TVB – Beige Moka
- Aluminium : Gentek – Café
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Amande
- Rampe : Blanc
- Persienne : Brun foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 733, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Eric Wessely,
appuyé par Jacques Legault

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 733, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000680463 :

- Toiture : BP – Chêne
- Brique : Arriscraft TVB – Mélange manoir
- Aluminium : Gentek – Argile
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Argile
- Rampe : Blanc
- Persienne : Gris foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4 735, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Eric Wessely,
appuyé par Jacques Legault

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 735, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000680465 :

- Toiture : BP – Chêne
- Brique : Arriscraft TVB – Mélange manoir
- Aluminium : Gentek – Argile
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Argile
- Rampe : Blanc
- Persienne : Gris foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.5 4, croissant Barabé – Maison

Mme Lise Coulombe et M. Richard Plourde, propriétaires, sont présents pour expliquer leur projet et répondre aux questions des membres du comité.

Il est proposé par Marcel Boileau,
appuyé par Guy Perron

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence unifamiliale au 4, croissant Barabé selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000680491 :

- Toiture : Iko Marathon – Double brun
- Parement extérieur : Canexel - Yellowstone
- Portes & fenêtres : Noir
- Soffites & fascias : Kaycan – Charbon
- Garde-corps : Verre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.6 3, place Monk – Maison

M. Maurice C. Poitras, propriétaires est présent pour expliquer son projet et répondre aux questions des membres du comité.

Il est proposé par Marcel Boileau,
appuyé par Eric Wessely

QUE le comité consultatif d'urbanisme insiste pour que soit maximisée la préservation des arbres matures sur le terrain à construire, vu le secteur situé dans un bois tel qu'identifié au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence unifamiliale au 3, place Monk, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000680674 :

- Toiture : BP Manoir – Twilight grey
- Pierre : Permacon Dufferin – Nuancé gris Lennox
- Portes & fenêtres : Gentek – Vent de fumée
- Soffites & fascias : Gentek – Vente de fumée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.7 322, rue Léo-Grenier – Maison

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Philippe Bouchard,
appuyé par Jean-Guy Charbonneau

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence unifamiliale au 322, rue Léo-Grenier, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000680593 :

- Toiture : BP Mystique – Noir
- Pierre : Permacon Urbana – Nuancé gris Lennox
- Brique : Permaon Cinco – Nuancé gris Lennox
- Portes & fenêtres : Solaris – Noir
- Soffites & fascias : Gentek – Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) P.I.I.A. (secteur de Sainte-Geneviève)

4.1 6, rue Paiement – Enseigne

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Guy Perron,
appuyé par Philippe Bouchard

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'installation d'une enseigne sur mur et non éclairée au 6, rue Paiement pour le commerce «Coiffure – Esthétique EXPERT UNISEX», telle que présentée à la demande de permis 3000680160.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) VARIA

5.1 OPAM 2013 – Propositions

Monsieur Bernaquez présente les résidences qui seront proposées pour l'Opération patrimoine architectural de Montréal 2013 :

-16 037, boul. Gouin O. (presbytère de Sainte-Geneviève);
-495, chemin Cherrier (presbytère de L'Île-Bizard);
-16 495, boul. Gouin O.;
-15 527, boul. Gouin O.;
-14 945, boul. Gouin O.;
-16 509, boul. Gouin O.

6) PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée du comité consultatif d'urbanisme aura lieu le lundi, 15 avril 2013.

7) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Philippe Bouchard,
appuyé par Jacques Legault

QUE l'assemblée soit levée et l'assemblée est levée à 21h07.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

François Robert
Président

Pierre Proulx
Secrétaire